



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de l'environnement, des installations
classées et des enquêtes publiques
Affaire suivie par : Mme Janvier
Tél : 01 40 97 23 36
pref-environnement@hauts-de-seine.gouv.fr

Nanterre, le **22 NOV. 2023**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ
DE NEGOCE ET DE COURTAGE
DE DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le préfet du département des Hauts-de-Seine,


Vu – le code de l'environnement, partie législative et notamment son article L. 541-8,

Vu – le code de l'environnement partie réglementaire et notamment ses articles R. 541-54-1 à R. 541-61,

Vu – la demande présentée le 6 novembre 2023 par la société CENTRE DE DECHETS INDUSTRIELS FRANCILIEN,

Délivre à la société CENTRE DE DECHETS INDUSTRIELS FRANCILIEN, représentée par monsieur MARTINS DAMAS Guy, directeur général délégué, dont le siège social est situé à Nanterre, 28, boulevard de Pesaro, **récépissé de sa déclaration relative à son activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux.**

Ce récépissé portant le n° 2023-13-NC est valable jusqu'au 5 novembre 2028.

Le préfet,
Le Directeur
de la Citoyenneté et de la Légalité

Jean-Pierre DE COURS